

Contrôle ACPR et bonnes pratiques - ACPR

Code produit : ACPR

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 700,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : courtiers, agents généraux, mandataires

Prérequis :

aucun

Objectif

- comprendre le champ de compétence de l'ACPR en matière de contrôle des intermédiaires en assurance
- définir les modalités et les étapes du contrôle
- adopter les bonnes pratiques pour éviter tout risque de sanction

Programme de la formation

1. Présentation de l'ACPR

- Organisation de l'ACPR
- Missions
- Chiffres clés sur le contrôle des intermédiaires

2. Principaux points contrôlés

- Respect des conditions d'honorabilité
- Capacité professionnelle
- Immatriculation à l'ORIAS
- Conditions de commercialisation des contrats d'assurance

- Recommandations ACPR
 - Obligation d'information et devoir de conseil
 - Procédures liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- 3. Modalités et étapes du contrôle
 - Contrôles sur pièces et sur place
 - Pouvoirs de l'ACPR
 - Etapes du contrôle
- 4. Suites du contrôle
 - Sanctions disciplinaires et sanctions pénales
 - Mesures d'urgence
 - Exemples de décisions prises par la commission des sanctions à l'encontre d'intermédiaires

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Analyse des sanctions de l'ACPR

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.